



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 15747

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur les ventes à l'exportation de notre technologie de lutte contre la pollution, notamment de l'air et de l'eau. En effet, de nombreux pays sous-développés, en voie de développement, ou du bloc socialiste s'aperçoivent actuellement du gigantesque retard qu'ils subissent dans ce domaine de la qualité de l'air et de l'eau. Ces pays sont à la recherche de sociétés occidentales interlocutrices et spécialisées dans la lutte contre la pollution. Malheureusement, ces pays regrettent le manque de dynamisme des sociétés françaises. Une action spécifique et coordonnée de promotion de notre technologie de lutte contre la pollution pourrait être utilement organisée en direction de ces pays demandeurs. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La protection de l'environnement représente l'un des défis majeurs de la fin du XXe siècle. Outre sa nécessité écologique, elle est devenue un enjeu économique de première importance, au point que l'on parle aujourd'hui d'un « marché de l'environnement ». Les technologies de lutte contre la pollution permettent à de grandes entreprises industrielles ou du BTP de diversifier opportunément leur activité. Sur les marchés extérieurs, les sociétés françaises sont très actives en matière de prestations d'ingénierie ainsi que dans les technologies de l'eau. 1o L'offre française et le marché mondial de « l'environnement ». - Depuis quelques années, les marchés mondiaux de l'environnement sont en très forte croissance et bénéficient de financements des organismes multilatéraux (Banque mondiale, Banque asiatique, Banque africaine de développement), essentiellement destinés aux infrastructures hydrauliques (adduction d'eau, assainissement). Bien que la part de la France reste modeste au regard du marché mondial, l'offre française est particulièrement compétitive et performante dans le secteur de l'eau à travers de grands groupes leaders (Lyonnaise des eaux, Générale des eaux, SAUR). Ils sont également impliqués dans le secteur des déchets. Ces groupes mènent une politique active de prise de participations dans des sociétés européennes et américaines afin de conserver leur rang au niveau international. De grandes entreprises nationales (EDF, Rhone-Poulenc, Les Charbonnages de France) développent actuellement des directions ou des filiales spécialisées dans les technologies de l'environnement. Les grands groupes du BTP ont décelé dans ce domaine une possibilité intéressante de diversification : c'est le cas de Bouygues avec la SAUR et de Spie-Batignolles avec Valorga. Enfin, dans le domaine de l'ingénierie professionnelle ou intégrée, la France compte de nombreux organismes reconnus internationalement : BRGM, SOGREAH, Degremont Ainsi, les sociétés françaises ne manquent pas de dynamisme face à la concurrence aigre et diversifiée de la RFA (notamment pour le traitement de l'air), de la Grande-Bretagne (consultants), des USA (consultants), du Japon (instrumentation, incinération) ou des Pays-Bas (traitement de l'eau). Les pays en développement (PED) représentent le principal marché des grands travaux « environnement ». De fait, l'offre française est très présente dans les pays d'Afrique et à un niveau moindre dans les pays d'Asie. Or la plupart de ces pays, qui ont d'importants besoins d'équipements dans le secteur du traitement des eaux et des déchets, sont confrontés à des difficultés de financement de leur développement en raison du poids élevé de leur dette. La demande de ces pays dépend largement de l'ampleur des financements multilatéraux qui leur sont consentis.

Les entreprises françaises peuvent donc être amenées à s'orienter vers les marchés les plus porteurs que sont l'Asie, les pays de l'Est et la CEE. De fait, l'ouverture amorcée des économies des pays de l'Europe de l'Est suscite un intérêt croissant de la part des grands groupes français qui multiplient les démarches d'approche sur ces marchés.

2o La promotion des technologies françaises de « l'environnement ». - Elle est essentiellement assurée par le groupe CFCE/CFME et par l'ACTIM, en liaison avec les postes d'expansion économique, les fédérations professionnelles et les entreprises elles-mêmes. Depuis 1985, le groupe CFCE/CFME en collaboration avec le ministère de l'environnement, ses agences spécialisées (AOA, ANRED), les fédérations professionnelles et les sociétés françaises, a réalisé de nombreuses actions dans le domaine de l'environnement : édition de quatre analyses de l'offre française (air, bruit, pollution marine, instrumentation spécialisée) ; diffusion à 10 000 exemplaires de catalogues sur l'eau, les déchets ménagers et l'hydrologie opérationnelle ; édition de fichiers mondiaux dans les domaines de l'adduction d'eau, de l'assainissement, des déchets ménagers, industriels et toxiques ; études sur les marchés de l'environnement en Espagne, Malaisie, Thaïlande et Taiwan ainsi que traitement de nombreuses notes en provenance des postes d'expansion économique sur ce sujet ; participation à des salons internationaux, missions collectives de prospection et journées techniques (Colombie, Turquie, Hongrie, URSS, USA, Canada, Espagne, Grèce, Italie) ; réception de délégations étrangères mises en contact avec des sociétés françaises spécialisées ; diffusion de plusieurs centaines d'opportunités d'affaires signalées par les postes d'expansion économique. En 1989, le groupe CFCE/CFME conduit diverses actions consacrées à l'environnement : participation à des salons internationaux : ENVITEC (avril en RFA) et Worldwater (novembre en Grande-Bretagne) ; édition d'un dossier sur l'environnement dans les pays de l'Est (décembre) ; deuxième édition d'un fichier mondial de décideurs dans les domaines de l'adduction d'eau et de l'assainissement (novembre). Pour 1990, le projet de programme a notamment retenu : participation à des salons internationaux : IFAT (en RFA sur l'eau et les déchets urbains), AQUATECH (aux Pays-Bas sur l'eau) ; journées techniques : « Eau et ordures ménagères au Mexique » ; mission de contacts et de prospection dans le domaine de l'eau au Kenya. L'ACTIM, pour sa part, a organisé différentes opérations dans ce secteur en 1989 ; on retiendra l'accueil de vingt-deux responsables de pays d'Amérique latine pendant deux semaines sur le thème du traitement et de la distribution de l'eau potable, l'organisation d'une journée technique en Bulgarie sur le savoir-faire français en matière de lutte contre la pollution et de deux colloques sur l'ingénierie de l'eau dans le cadre de l'année de la France en Inde. Pour 1990, cinq opérations ont été mises à l'étude, parmi lesquelles on citera : une session multinationale sur le traitement et la distribution de l'eau potable et une session en Bulgarie traitant des technologies de lutte contre la pollution.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15747

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3179